

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 janvier 2014

EGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES - (N° 1663)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 218

présenté par

M. Poisson, Mme Besse, M. Dhuicq, M. Gosselin, Mme Le Callennec, M. Le Fur, M. Gandolfi-Scheit, M. Tardy, M. Reiss, M. Mariton, M. Moreau, M. Hetzel, Mme Louwagie, M. Breton, M. Moyne-Bressand et M. Decool

-----

**ARTICLE 5 QUINQUIES B**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le remplacement de la « santé de la famille » par la « santé reproductive » est totalement dégradant et réducteur. L'acte sexuel n'est pas la première raison d'être de l'être humain.

La famille, la mère et l'enfant forment un tout indissociable. La reproduction, les droits de la femme et la protection de l'enfant sont des notions totalement différentes et qui n'ont pas forcément de rapport entre elles.

Cette modification de l'intitulé de la 2<sup>e</sup> partie du Code de la santé publique n'est qu'une basse préparation psychologique à l'élévation de l'avortement au rang de « droit ».